



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE DE MODIFICATION DE CIRCULATION ET RESTRICTION DE STATIONNEMENT

Impasse des Billettes

Du lundi 05 janvier 2026 au vendredi 04 avril 2026

Aménagement d'un parking

N/Réf. HC/NB/EF – Arrêté n° 2026 - 003

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Vu les travaux de voirie effectués pour la création d'un parking situé en bas de l'Impasse des Billettes par la société MTP - 7 avenue Johannes Gutenberg 78990 ELANCOURT pour le compte de la commune de Maule,

Considérant que ces travaux nécessitent un accès chantier par la rue de Flaville pour assurer la sécurité des usagers de la route et des personnels de chantier,

ARRETONS

Article 1 : du lundi 05 janvier 2026 au vendredi 04 avril 2026, la société MTP est autorisée à interdire le stationnement sur une partie de la rue de Flaville.

Article 2 : du lundi 05 janvier 2026 au vendredi 04 avril 2026, la rue de Flaville sera mise en double sens jusqu'au n° 14 uniquement pour les véhicules de chantier.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux aura la charge de la signalisation temporaire du chantier. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation qui devra être conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié notamment par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 23 décembre 2025.



Hervé CAMARD

Pour le Maire et par délégation
Le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux travaux

Hôtel de Ville

BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule

Tél. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr